

Selon l'article R. 4227-39 du Code du travail, la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui doivent avoir lieu au moins tous les six mois, au cours desquels le personnel apprend notamment à se servir des moyens de premier secours. L'ensemble du personnel de l'entreprise est concerné par la formation à la manipulation des extincteurs. Ceci implique que tout salarié sache manipuler un extincteur et donc qu'il ait utilisé, au moins une fois, un extincteur sur un feu réel dans le cadre des exercices prévus par la réglementation.



### Objectifs

- Être capable de réagir en cas de départ de feu.
- Mettre en œuvre une extinction en maîtrisant le maniement de l'extincteur.
- Maîtriser les consignes d'urgence au sein de l'établissement.
- Alerter et prévenir les secours, protéger les personnes, les biens, et limiter les conséquences d'un sinistre.
- Répondre à la réglementation relative à la connaissance des outils d'extinction et aux consignes d'urgence.



### Public visé

Tout public



### Pré-requis

Maîtrise de la langue française.  
**Le pré-requis devrait être validé par le participant ou l'employeur en nous retournant la fiche d'inscription complétée.**



### Lieu

Au KM Delta 30900 NIMES ou en INTRA, dans vos locaux, si l'aménagement de votre site le permet.



### Durée

De 2 à 6 heures en fonction de l'effectif



### Effectif

12 personnes maximum



### Tarif

Formation INTER 95€ HT /  
Formation INTRA ou Groupe contactez- nous



### Modalités et délais d'accès

Inscription après validation d'un devis et d'une convention ou d'un contrat de formation.  
Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.



### Responsables

Laetitia Doz: Responsable administrative  
Agnès Flamme: Responsable pédagogique



### Contact

Tél : 04.30.96.50.30  
Site web : [contact@dfg30.fr](mailto:contact@dfg30.fr)



### Dates des formations

Consultez notre planning de formation sur notre site web [www.dfg30.fr](http://www.dfg30.fr)



Selon l'article R. 4227-39 du Code du travail, la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui doivent avoir lieu au moins tous les six mois, au cours desquels le personnel apprend notamment à se servir des moyens de premier secours. L'ensemble du personnel de l'entreprise est concerné par la formation à la manipulation des extincteurs. Ceci implique que tout salarié sache manipuler un extincteur et donc qu'il ait utilisé, au moins une fois, un extincteur sur un feu réel dans le cadre des exercices prévus par la réglementation.



### Méthodes utilisées

- **Modalités pédagogiques** : Alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Echanges thématiques, partage d'expérience, réflexion commune, mini-quiz, jeux de rôle.
- **Moyens et outils utilisés** : Salle de formation, vidéo projecteur, TV, supports visuels (power point, vidéos) ; Bac à feu Baugey, extincteurs à eau pulvérisée et CO2, matériel de balisage
- **Moyens humains** : Formateur titulaire d'une attestation de compétences relative à la formation de formateur en première intervention et évacuation ou pompier professionnel ou volontaire.



### Méthodes d'évaluation

Tout au long de la formation, le formateur s'assurera de l'acquisition des notions par un questionnement, des demandes de reformulations etc. QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique. Par ailleurs, une évaluation à chaud sera proposée en fin de formation aux participants à l'aide d'un questionnaire de satisfaction à compléter.



### Accessibilité

La prestation pourra être adaptée en fonction du handicap : contactez notre Référente handicap Laetitia DOZ au 04 30 96 50 30.

Notre site est accessible au Personnes à Mobilité Réduite, une place de stationnement leur est réservée.



### Actualisation

Selon l'article R. 4227-39 du Code du travail, la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui doivent avoir lieu au moins tous les six mois.



### Documents

Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire ou sera envoyé par mail. Un certificat de réalisation sera délivré au participant ayant suivi l'intégralité de la formation.

## PROGRAMME FORMATION UTILISATION ET MANIPULATION DES EXTINCTEURS

### Accueil

- Présentation du formateur et de l'organisme de formation
- Tour de table

### Connaissances et savoir-faire

- La réglementation
- Le triangle de feu
- La prévention
- Les dangers de l'incendie
- Conduites à tenir en cas de départ de feu
- Les rôles dans l'évacuation
- Les différentes classes de feu
- Le choix de l'extincteurs

### Mise en pratique

- Intervention sur feu réel (bac à feu) avec extincteurs à eau et CO2

### Formations complémentaires liées à la sécurité incendie :

Equipier de première intervention (EPI)

Equipier de seconde intervention (ESI)

Equipier d'évacuation

Exercice d'évacuation